



Arrêté décanal rectificatif

Election du directeur ou de la directrice et des membres du bureau de l'UFR Lettres et Langues

Conseil d'UFR du 04 juillet 2023

L'élection est organisée conformément aux statuts de l'UFR :

- Titre II : Gouvernance de l'UFR Lettres et Langues

Chapitre 3 : Le directeur ou la directrice et son équipe décanale

- Titre IV : Elections

Chapitre 2 : L'élection du directeur ou de la directrice et de son équipe

Le directeur ou la directrice est choisi(e) parmi les enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'UFR.

Il ou elle est élu(e) par le Conseil de l'UFR, pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois.

Appel à candidature

- La candidature est constituée de :

- un courrier ou un courriel accompagné d'une profession de foi ou d'une déclaration d'intention.

- Transmission par : courrier, dépôt en mains propres, ou courriel :

. UFR Lettres et Langues - responsable administrative - bureau D102

. courriel : celine.guillee@univ-poitiers.fr

Date limite : jusqu'au dimanche 18 juin 2023 à 23h59

Fait le 30 mai 2023

La Directrice de l'UFR Lettres et Langues,

Hélène YÈCHE

